

PARLONS Régime de retraite Prestations déterminées



Planification de la retraite

De nos jours, les horaires sont tellement chargés qu'il ne semble jamais y avoir suffisamment de temps pour songer à la planification de la retraite. Pourtant, la retraite est l'une des décisions les plus importantes qu'il faut prendre dans la vie. Elle devrait donc être planifiée avec soin.

DÉFINITION DE VOS OBJECTIFS LIÉS AU MODE DE VIE

Nous entendons souvent : « La retraite n'est pas seulement un départ, une *fin*; c'est aussi un commencement, un *objectif*. »

Il est important de définir vos besoins financiers pour la retraite, mais une bonne compréhension de vos objectifs liés au mode de vie est tout aussi importante. Voulez-vous voyager, démarrer une petite entreprise, consacrer plus de temps à vos loisirs ou poursuivre vos études? Vous devez y songer maintenant avant de prendre votre retraite.

Plus vos objectifs sont précis, plus votre retraite sera occupée, saine et heureuse.

ÉVALUATION DE VOS BESOINS FINANCIERS

Assurez-vous d'être prêt financièrement pour prendre votre retraite d'une façon qui convient au mode de vie dont vous rêvez.

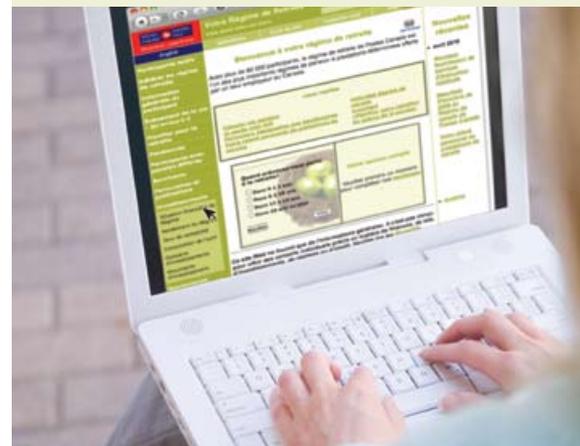
Vous pouvez obtenir une estimation de vos prestations de retraite en consultant la section *Calculer ma pension* à partir du site retraitescp.com. De plus, vous devriez examiner tous les autres placements que vous avez faits.

Le gouvernement du Canada offre également une calculatrice vous montrant, étape par étape, comment obtenir une estimation du revenu permanent que vous pourriez recevoir (p. ex. Régime de pensions du Canada [RPC] ou Régime de rentes du Québec [RRQ], Sécurité de la vieillesse, régime de retraite offert par l'employeur, Régime enregistré d'épargne-retraite [REER] et toute autre source de revenus). Vous pouvez accéder à cette calculatrice à la rubrique *Événements de la vie* sur le site de Service Canada (servicecanada.gc.ca).

Assurez-vous de visiter la section Planifier pour la retraite sur le site retraitescp.com. Elle offre une grande variété de renseignements utiles, tels que les options en matière de pension, les étapes à franchir pour entamer la planification de votre retraite et la liste de vérification relative à la retraite. Vous pouvez également suivre un cours de préretraite en ligne.

Modifications au Régime

En 2009, une modification a été apportée aux dispositions du Régime pour y ajouter un volet à cotisations déterminées. À compter du 1^{er} janvier 2010, tous les employés cadres et exempts nouvellement embauchés, ainsi que les employés syndiqués nouvellement embauchés qui sont mutés ultérieurement à un poste cadre ou exempt, devront participer au volet à cotisations déterminées du Régime. Aucune autre modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime en 2009.



RÉSULTATS DE FIN D'EXERCICE 2009

Les résultats liés aux placements du Régime de fin d'exercice 2009 peuvent être consultés sur le site retraitescp.com à la rubrique Investissements ainsi que dans le Rapport annuel 2009 du Régime de retraite de Postes Canada à la rubrique Formulaires et publications. Le rapport annuel a également été envoyé aux membres participant au volet à prestations déterminées du Régime au cours du mois de mai.

Restrictions

La mention Régime dans la section Parlons régime de retraite désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette section, veuillez consulter le site retraitescp.com. Vous trouverez également des précisions dans *Votre relevé personnel de prestations de retraite* et dans *Votre livret d'information*.



Nouveau fournisseur de services d'évaluation médicale

À compter du 1^{er} avril 2010, le fournisseur de Postes Canada pour les services d'évaluation médicale liée au régime de retraite, qui était Santé Canada, est remplacé par la Financière Manuvie. Celle-ci assurera les services d'évaluation médicale pour les demandes de rachat de service accompagné d'option et de départ à la retraite pour cause d'invalidité comme le stipule le Régime.

Pour en savoir davantage sur les prestations de retraite en cas d'invalidité et le service accompagné d'option, rendez-vous à retraitescp.com ou communiquez avec un représentant du Centre du régime de retraite en composant le 1 877 480-9220 (ATS 613 734-8265).

Questions et réponses sur la retraite anticipée

Les participants au Régime posent souvent des questions relatives à la retraite anticipée par l'entremise du Centre du régime de retraite ou du site retraitescp.com. Pour vous aider à mieux comprendre la retraite anticipée, une série de questions et réponses a été créée spécialement à cette fin.

SUIS-JE ADMISSIBLE À UNE RETRAITE ANTICIPÉE?

En vertu du Régime, vous pouvez prendre votre retraite **aussi tôt que dix ans avant** d'atteindre l'âge ouvrant droit à pension correspondant à :

- l'âge de 60 ans si vous comptez deux années ou plus de service admissible ou de participation au Régime;
- l'âge de 55 ans si vous comptez au moins 30 années de service admissible.

QUELLES SONT MES OPTIONS?

Si vous décidez de prendre une retraite anticipée à moins de dix ans de l'âge ouvrant droit à pension, vous pouvez choisir de :

- recevoir une pension immédiate réduite;
- reporter (différer) la réception de vos prestations à une date ultérieure. Si vous reportez vos prestations jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge ouvrant droit à pension, vous serez admissible à une pension non réduite.

COMMENT CALCULE-T-ON MES PRESTATIONS DE RETRAITE?

Lorsque vous choisissez de toucher vos prestations de retraite avant d'atteindre l'âge ouvrant droit à pension, elles sont assujetties à une réduction pour retraite anticipée. Cette réduction tient compte du fait que vous prenez une retraite anticipée et que vous recevrez des prestations pendant une plus longue période. Vos prestations mensuelles seront moins élevées, mais le nombre d'années à la retraite pendant lesquelles vous toucherez des prestations sera plus élevé.

Votre pension réduite est calculée de la manière suivante :

ÉTAPE 1 : Votre rente viagère et votre prestation de raccordement sont calculées sans réduction (pension non réduite).

ÉTAPE 2 : Votre réduction pour retraite anticipée est définie en fonction du tableau suivant. **Exemple :** Si Jean est âgé de 53 ans et qu'il compte 24 ans de service admissible, la réduction de sa pension est la suivante : $5\% \times (60 - 53) = 35\%$.

Si, au moment où vous choisissez de commencer à recevoir vos prestations de retraite,		
vous êtes âgé de :	et que votre nombre d'années de service admissible est :	alors la formule de réduction est la suivante :
45 à 54 ans	30 et plus	$5\% \times (55 \text{ moins l'âge})$
50 à 59 ans	2 à 24	$5\% \times (60 \text{ moins l'âge})$
50 à 54 ans	25 à 29	le plus élevé des produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> • $5\% \times (55 \text{ moins l'âge})$ • $5\% \times (30 \text{ moins le service admissible})$
55 à 59 ans	25 à 29	le moins élevé des produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> • $5\% \times (60 \text{ moins l'âge})$ • $5\% \times (30 \text{ moins le service admissible})$

ÉTAPE 3 : Votre pension non réduite (calculée à l'étape 1) est ensuite rajustée en fonction de votre réduction pour retraite anticipée afin de vous verser une pension réduite. **Exemple :** La pension réduite de Jean correspond à sa pension non réduite multipliée par 65 % (100 % moins 35 %; 35 % correspondant à la réduction pour retraite anticipée de Jean calculée à l'étape 2).

Pour vous aider à calculer plus facilement une estimation de votre pension réduite, l'aide-mémoire suivant présente le pourcentage de multiplication de votre pension non réduite. **Exemple** : Jean, qui est âgé de 53 ans et compte 24 ans de service admissible, recevrait 65 % de sa pension non réduite (encerclé ci-dessous).

Si, au moment où vous choisissez de commencer à recevoir vos prestations de retraite, vous êtes âgé de :																
	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
et que votre nombre d'années de service admissible est :	alors les prestations de retraite auxquelles vous avez droit sont multipliées par :															
2 à 24	Employés non admissibles à une retraite anticipée					50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %
25						75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %
26						75 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %
27						75 %	80 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	85 %	90 %	95 %	100 %
28						75 %	80 %	85 %	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %	95 %	100 %
29						75 %	80 %	85 %	90 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %	100 %
30 et plus	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

Les exemples suivants montrent les prestations de retraite payables lorsque vous choisissez de recevoir une pension immédiate réduite plutôt que de la reporter à une date ultérieure.

	Exemple 1									Exemple 2				
	Pension immédiate réduite	Pension différée jusqu'à l'âge de								Pension immédiate réduite	Pension différée jusqu'à l'âge de			
Âge	53	54	55	56	57	58	59	60		56	57	58	59	60
Service admissible	25	25	25	25	25	25	25	25		28	28	28	28	28
Service ouvrant droit à pension ¹	25	25	25	25	25	25	25	25		28	28	28	28	28
Rémunération moyenne la plus élevée (RMÉ)	49 000 \$	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000		49 000 \$	49 000	49 000	49 000	49 000
Moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension (MMGP)	44 840 \$	44 840	44 840	44 840	44 840	44 840	44 840	44 840		44 840 \$	44 840	44 840	44 840	44 840
a) Rente viagère														
1,3 % x MMGP x service ouvrant droit à pension +	14 573,00 \$	14 573,00	14 573,00	14 573,00	14 573,00	14 573,00	14 573,00	14 573,00		16 321,76 \$	16 321,76	16 321,76	16 321,76	16 321,76
2 % x (RMÉ – MMGP) x service ouvrant droit à pension	2 080,00 \$	2 080,00	2 080,00	2 080,00	2 080,00	2 080,00	2 080,00	2 080,00		2 329,60 \$	2 329,60	2 329,60	2 329,60	2 329,60
Rente viagère totale	16 653,00 \$	16 653,00	16 653,00	16 653,00	16 653,00	16 653,00	16 653,00	16 653,00		18 651,36 \$	18 651,36	18 651,36	18 651,36	18 651,36
b) Prestation de rattachement ²														
0,7 % x MMGP x service ouvrant droit à pension	7 847,00 \$	7 847,00	7 847,00	7 847,00	7 847,00	7 847,00	7 847,00	7 847,00		8 788,64 \$	8 788,64	8 788,64	8 788,64	8 788,64
c) Pension non réduite annuelle totale (a + b)	24 500,00 \$	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00		27 440,00 \$	27 440,00	27 440,00	27 440,00	27 440,00
d) Pourcentage de réduction pour retraite anticipée (selon le tableau)	75 %	75 %	75 %	80 %	85 %	90 %	95 %	100 %		90 %	90 %	90 %	95 %	100 %
e) Pension réduite annuelle jusqu'à l'âge de 65 ans (rente viagère et prestation de rattachement) (c x d) ³	18 375,00 \$	18 375,00	18 375,00	19 600,00	20 825,00	22 050,00	23 275,00	24 500,00		24 696,00 \$	24 696,00	24 696,00	26 068,00	27 440,00
f) Pension réduite annuelle après l'âge de 65 ans (rente viagère seulement) (e – b) ³	10 528,00 \$	10 528,00	10 528,00	11 753,00	12 978,00	14 203,00	15 428,00	16 653,00		15 907,36 \$	15 907,36	15 907,36	17 279,36	18 651,36

¹ Le service ouvrant droit à pension est le même que le service admissible, sauf s'il s'agit de service à temps partiel.

² La prestation de rattachement est payable à compter de la date de votre retraite jusqu'à votre 65^e anniversaire, votre décès ou le début de vos prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, selon la première de ces éventualités.

³ Exclut l'indexation.

Conjoncture du marché

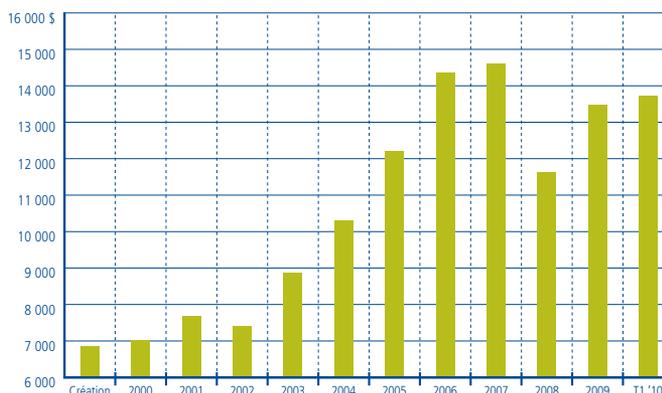
Au cours du premier trimestre de 2010, on a relevé principalement une hausse en ce qui concerne les marchés des actions étant donné que les conditions du crédit et les perspectives économiques ont continué de s'améliorer, même si la montée du dollar canadien pendant le trimestre a compensé certains gains des marchés boursiers aux États-Unis et à l'échelle internationale. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une hausse de 3,1 %. En ce qui a trait au dollar canadien, l'indice S&P 500 aux États-Unis a augmenté de 2,0 %, et l'indice EAEO a connu une baisse de 2,4 %. L'indice DEX Obligataire Universel a augmenté de 1,3 % et la Banque du Canada a maintenu son taux d'intérêt à 0,25 %, dans l'espoir de relancer l'économie. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2010 JANV. À MARS	2009 ANNÉE COMPLÈTE	2008 ANNÉE COMPLÈTE	2007 ANNÉE COMPLÈTE	2006 ANNÉE COMPLÈTE	2005 ANNÉE COMPLÈTE	2004 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	54,7 \$	0,1 %	1,7 %	3,0 %	3,2 %	4,1 %	2,7 %	2,4 %
Obligations canadiennes	4 799,8	1,5 %	8,7 %	3,7 %	3,5 %	2,4 %	8,6 %	9,6 %
Actions								
Actions canadiennes	3 880,0	3,7 %	33,0 %	-32,0 %	9,0 %	18,9 %	25,2 %	15,6 %
Actions américaines	2 589,5	1,7 %	9,9 %	-21,6 %	-10,7 %	16,9 %	3,4 %	4,9 %
Actions internationales	1 844,2	-1,4 %	16,3 %	-37,4 %	-5,1 %	28,4 %	13,2 %	13,3 %
Immobilier	559,2	1,3 %	-9,1 %	-1,5 %	16,8 %	24,8 %	17,2 %	—
Total du Régime de pension agréé	13 727,4 \$	2,07 %	16,19 %	-19,27 %	2,09 %	14,25 %	13,73 %	11,13 %
Point de référence		1,87 %	15,79 %	-17,58 %	0,91 %	12,98 %	11,17 %	9,23 %

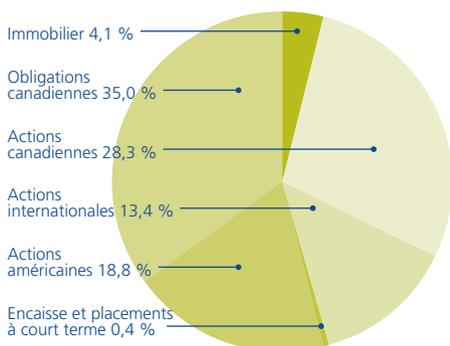
Points saillants des placements

- Pour le premier trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 2,07 % par rapport au point de référence de 1,87 %. Jusqu'à présent, le rendement de la caisse de retraite est de 2,07 % par rapport au point de référence de 1,87 %.
- Au 31 mars 2010, la caisse avait un actif de 13 727,4 millions de dollars, soit une augmentation de 261 millions de dollars depuis le 31 décembre 2009.
- Les activités de la caisse de retraite se sont poursuivies. Nous avons réduit les obligations nominales de 25 millions de dollars et les obligations à rendement réel de 52 millions de dollars. De plus, nous avons prélevé 27,5 millions de dollars de notre compte de couverture de change et 16,6 millions de dollars des placements de fonds liquides et des placements à court terme. Nous avons affecté 45,9 millions de dollars aux titres de participation américains, 15 millions de dollars aux titres de participation internationaux, 44,6 millions de dollars aux biens immobiliers et 2,7 millions aux fonds d'investissement privés.

En millions de dollars



COMPOSITION DE L'ACTIF



Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 mars 2010, 64,6 % de l'actif a été affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse légèrement la composition de l'actif visée (62,5 %). Les actions canadiennes représentaient 28,3 % du total, les actions américaines, 18,8 %, les actions internationales, 13,4 % et les biens immobiliers, 4,1 %.
- Un pourcentage de l'actif de 35,4 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,7 % d'obligations à rendement réel, 27,3 % d'obligations canadiennes et 0,4 % de placements de fonds liquides et de placements à court terme.